

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Vendredi 27 février 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 20 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : VERDIER Françoise, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de VERDIER Françoise à GASSER Anne-Laure, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, LE BRIS Alain à NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

B.03

Actualisation du tableau des effectifs et des emplois

Le tableau des effectifs et des emplois de la ville de Marmande doit être actualisé afin de permettre :

- la création d'un emploi d'agent de police municipale à temps complet à la direction police et tranquillité,
- la transformation d'un emploi d'opérateur de vidéo surveillance voie publique à temps complet à la police municipale
- la transformation d'un emploi d'assistant technique à temps complet au service « ingénierie-travaux »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026.A.07 du 26 janvier 2026 ainsi que ses trois annexes, portant actualisation du tableau des effectifs et des emplois,
Vu l'avis du comité social territorial,

Il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois et des effectifs, et notamment l'annexe 1, afin de permettre la création d'un emploi d'agent de police municipale à temps complet à la direction police et tranquillité, la transformation d'un emploi d'opérateur de vidéo surveillance voie publique à temps complet à la police municipale et d'un emploi d'assistant technique à temps complet à la direction ingénierie et urbanisme.

- **Création d'emploi :**

CREATION D'EMPLOI :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Fillière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
00389	Tit. ou contr.	Agent de police municipale	TC		C	Police	CE Agent de PM	L. 332-8-2°

- **Transformation d'emplois :**

- Emplois permanents

TRANSFORMATION D'EMPLOIS :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Fillière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
Emplois <u>avant</u> modification :								
00178	Tit. ou contr.	Opérateur de vidéo surveillance voie publique	TC		C	Technique	CE agent de maîtrise	L. 332-8-2°
00369	Tit. ou contr.	Assistant technique	TC		C	Technique	CE adjoint technique	L. 332-8-2°
Emplois <u>après</u> modification :								
00178	Tit. ou contr.	Opérateur de vidéo surveillance voie publique	TC		C	Administrative/Technique	CE Adjoint administratif + CE Adjoint technique	L. 332-8-2°
00369	Tit. ou contr.	Assistant technique	TC		C	Administrative/Technique	CE adjoint administratif + CE adjoint technique	L. 332-8-2°

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Approuve la création de l'emploi permanent à temps complet suivant :

CREATION D'EMPLOI :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Fillière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
00389	Tit. ou contr.	Agent de police municipale	TC		C	Police	CE Agent de PM	L. 332-8-2°

Approuve la transformation des emplois permanents à temps complet suivants :

TRANSFORMATION D'EMPLOIS :								
Numéro d'ordre	Type emploi	Libellé emploi	TC / TNC	Quotité	Cat.	Fillière(s)	Grade(s) (CE = cadre d'emploi)	motif contrat (le cas échéant) CGFP
Emplois <u>avant</u> modification :								
00178	Tit. ou contr.	Opérateur de vidéo surveillance voie publique	TC		C	Technique	CE agent de maîtrise	L. 332-8-2°
00369	Tit. ou contr.	Assistant technique	TC		C	Technique	CE adjoint technique	L. 332-8-2°
Emplois <u>après</u> modification :								
00178	Tit. ou contr.	Opérateur de vidéo surveillance voie publique	TC		C	Administrative/Technique	CE Adjoint administratif + CE Adjoint technique	L. 332-8-2°
00369	Tit. ou contr.	Assistant technique	TC		C	Administrative/Technique	CE adjoint administratif + CE adjoint technique	L. 332-8-2°

Autorise pour chaque emploi la possibilité, en application de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel si la recherche d'un fonctionnaire titulaire du ou des grades de recrutement s'avérerait infructueuse.

Précise que les missions confiées dans ce cadre seront celles détaillées dans la fiche de poste. L'agent contractuel sera alors recruté pour une durée déterminée de 3 ans maximum. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite maximale de six ans. Au terme de cette durée, l'éventuelle reconduction ne pourrait intervenir que pour une durée indéterminée. Chaque renouvellement sera conditionné à la publication préalable de la déclaration de vacance d'emploi et à l'échec du recrutement d'un fonctionnaire.

Autorise pour chaque emploi, la possibilité, en application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, de recruter un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, et ce pour une durée maximale de 2 ans.

Autorise également en application de l'article L. 332-12 du Code général de la fonction publique, le recrutement d'un agent contractuel déjà employé par un employeur public sous contrat à durée indéterminée est possible en acceptant expressément la portabilité de ce contrat à durée indéterminée.

Fixe pour les recrutements d'agents contractuels sur emplois permanents, la rémunération par référence à la grille du grade de recrutement choisi selon les grades prévus dans le tableau, modulable entre le premier et le dernier échelon du grade de nomination, en fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, des fonctions occupées par l'agent, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues pour la Ville de Marmande.

Indique que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2026 (chapitre 012).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 27 février 2026

La Secrétaire de séance
 Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09.03.2026
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.03.2026

La Secrétaire de séance
 Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

